



FRANCE

Cahier des charges
Etapas Française

Wakeboard , Wakeskate , Pool Gap

2013

La WWA France organe National de la **WWA Monde** confie la charge de l'organisation des étapes Française de Wakeboard , Wakeskate , et Pool Gap selon le cahier des charges suivant :

Principes

Les étapes Française de wakeboard, wakeskate ou pool Gap se compose de plusieurs étapes dont résulte chaque fois un classement, chaque classement comptant également pour l'étape finale.

L'étape finale se compose donc d'un classement propre ainsi que du classement final résultant des classements de toutes les étapes (Ranking List).

Affiliation

Seuls les clubs affiliés et établissements agréés **WWA- France 2013** peuvent être candidats à l'organisation d'une étape française de Cable Wakeboard, Wakeskate et Pool Gap. (*Affiliation 150 euros pour 2013*)

Organisation & Titre

Le club et/ou le téléski restent les organisateurs officiels, dans le respect des obligations du cahier des charges et des règlements techniques sportifs.

Tous les riders participants doivent être en possession de la licence WWA-France compétition de l'année en cours (2013), ou licence WWA internationale pour pouvoir participer .

L'étape française devra porter (support de communication) la mention « Etape **WWA France** de wakeboard , wakeskate ou Pool Gap » ainsi que le logo de la **WWA-France**.

L'organisateur est libre de donner un second titre à l'étape.

Date et durée de l'étape **WWA France** de wakeboard , Wakeskate ou Pool Gap

La date est déterminée par L'organisateur en accord avec le calendrier **WWA-France**

La compétition se déroule normalement sur deux jours (samedi et dimanche).

Les entraînements officiels sont prévus le vendredi.

Inscriptions

Les inscriptions sont gérées par l'organisateur. Le montant de l'inscription est fixé par l'organisateur en accord avec la **WWA-France**.

Les inscriptions et le règlement seront à adresser directement à l'organisateur.

L'organisateur devra publier le programme de la compétition ainsi que le bulletin d'inscription minimum 2 mois avant l'évènement.

Infrastructures

Plan d'eau et télésiège : l'organisateur doit fournir un plan d'eau et des installations sur lesquels la compétition doit pouvoir se dérouler, donc répondant aux exigences du règlement technique de Wakeboard , Wakeskate ou Pool Gap .

Le chef juge à en charge la vérification de la conformité des installations (y compris des modules) pour la durée de l'évènement. (Validation avant les training)

L'organisateur doit assurer le pilotage, la maintenance et la sécurité du Moyen de traction (Bateau, câble, winch) pendant la durée de la compétition.

Les frais d'aménagements techniques sont à la charge de l'organisateur.

L'organisateur doit mettre à disposition des compétiteurs plusieurs modules de type kicker ou slider (minimum 4).

Différents espaces doivent être définis sur le site ou à proximité
Immédiate : restauration, emplacement pour les stands, accueil du public, parking, animations, vestiaires et sanitaires, local de rangement pour les compétiteurs, rider Zone etc. ainsi que des emplacements pour des banderoles ou bannières de la **WWA-France**.

Deux tableaux d'affichage sont nécessaires, un près du ponton de départ, l'autre à proximité du secrétariat **WWA-France** sur le site

L'organisateur devra mettre à la disposition du jury un local de secrétariat pour la gestion de la compétition et une salle de réunion pendant toute la durée de la manifestation (ce local peut être commun avec celui du secrétariat).

Il devra mettre à disposition également toutes les fournitures de secrétariat nécessaire photocopieuse , imprimante, accès internet.

Une tente (ou autre) garantissant de la pluie ou du soleil sera placé de façon stratégique pour permettre au jury de juger correctement les épreuves.

L'organisateur fournira le podium et le matériel d'animation pour la remise des prix

Sécurité et assurance

L'organisateur doit gérer toutes les demandes d'autorisation préfectorales et s'assurer de sa responsabilité civile pour ce type d'évènements.

L'organisateur doit prévoir les éléments de sécurité propres à ce type d'organisation et adaptés aux particularités locales : secours (Croix Rouge, plan dur, médecin), gardiennage, barrières de sécurité, bateau de sécurité sur le plan d'eau etc.

En aucun cas, la **WWA France** ne pourra être tenue pour responsable en cas d'incident ou d'accident liés à un manquement aux règles de sécurité en vigueur.

Juges & officiels

Les juges sont désignés par la **WWA France**

Le jury se compose de 3 juges (nationaux) + 1 chef juge (International) au moins.

L'organisateur doit prendre en charge les frais de déplacements, l'hébergement et les repas (sur la base 3 nuits, 6 repas) pour les juges et Chef juges soit 4 personnes.

Communication

L'organisateur doit prévoir la sonorisation du site (matériel, musique, animateur, micro, speaker, etc.).

Communication, publicité et médias sont à la charge de l'organisateur. Tous les supports de communication (bulletin, affiches, flyers...) doivent être validés par la **WWA-France** avant publication.

La **WWA-France** assurera la communication Internet et la promotion de l'évènements auprès du plus grand nombre de riders et de medias par son pole communication (Unleash communication)

L'organisateur devra respecter les éventuels contrats de partenariats Avec les partenaires de tournée de la **WWA France** sous réserve que ceux-ci lui aient été communiqués au moins 3 mois avant l'évènement.

Recettes & dépenses

L'organisateur dispose des recettes suivantes :

- Inscriptions
- Publicités et partenariats
- Subventions de collectivités locales
- Buvettes, restauration, boutique etc.

L'organisateur doit assumer la charge et la responsabilité financière de l'organisation de l'étape WWA-France de Cable Wakeboard et Wakeskate., ainsi que le cash-prize pour la remise des prix (Si il y en as un)

Droits d'organisation

L'organisateur s'acquittera des droits d'organisation auprès de WWA-France (fixés à 1000 € pour 2013), à régler **1mois** avant la date de l'évènement. (+ frais de déplacement et d'hébergement de 3 juges, 1 chef juges).

Les licences faites sur place lors de la compétition reviendrons en intégralité a la WWA France

Annulation

En cas d'annulation de l'évènement moins de 1 mois avant la date l'intégralité des droits d'organisations seront conservé par la WWA France

Le Président de la WWA-France
Philippe SIRECH
« Lu et approuvé »

L'organisateur (nom et prénom)

Date et signature

Etape de :